la cgt BnF

DLV

Des Livres et Vous
Journal du syndicat CGT de la Bibliothèque nationale de France
n. 43 nouvelle série
Novembre 2022

► LA CGT OBTIENT LA GRATUITÉ POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS

Depuis plusieurs années, la CGT intervient afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à la Bibliothèque nationale de France. En ce sens, nous avons interpellé le ministère de la Culture et la Présidente de la BnF concernant **les étudiantes et les étudiants boursiers sur critères sociaux qui ne sont toujours pas exonérés des frais d'entrée dans notre établissement.**

Alors que la fréquentation de notre établissement est en baisse ces dernières années, la direction se doit en effet de renouer avec le décret fondateur de BnF qui préconise d'assurer « l'accès du plus grand nombre » à la bibliothèque.

Cette exonération est dorénavant effective via une procédure qui reste malheureusement complexe. **C'est une première victoire pour la CGT** et un pas de plus vers une gratuité totale d'accès aux salles de lecture sous couvert d'obtenir une carte répondant aux critères d'attribution.

► DÉPRÉCARISATION À LA BnF ?

L'administration souhaite faire passer sur 5 ans 115 « vacataires» catégorie C à temps partiel sur des contrats à temps plein. Ces agents remplaceront les magasiniers titulaires dont les postes sont vacants (départs en retraite ou mutations). Ce ne sont donc ni des créations de postes, ni des titularisations, même si cela constitue une réelle avancée pour ces agents. Dans le même temps, **la direction entend recruter sur ces postes de « vacataires » désormais vacants, des contrats ultra-précaires** (CDD non renouvelable aux quotités horaires moindres). Il s'agit donc d'un jeu de dupe et d'une remise en cause grave du protocole de fin de grève de 2016 qui prévoyait l'emploi sur des missions permanentes de l'établissement de CDI à 110h/mois (3/4 temps) et non des CDD jetables à mi-temps.

► DES EMPLOIS EN PLUS, MAIS…

Grâce la mobilisation sans précédent des personnels et des lecteurs, la bibliothèque va bénéficier d'emplois supplémentaires, c'est une première après des années de destruction de postes. Après avoir fait miroiter des renforts en magasiniers titulaires, la direction a fait un virage à 180° et a annoncé que ces postes seront pourvus par des emplois précaires soit **30 emplois à temps partiel ou temps plein.** Outre 20 « vacataires » à temps partiel en CDD sur des missions pourtant permanentes au lieu de CDI, la direction souhaite également embaucher 10 CDD dit *contrats de projet* qui viendront renforcer les équipes de magasiniers pour la préparation des collections en partance pour Amiens. Ces *contrats de projet* sont problématiques. D'une part, ils ne peuvent déboucher sur un CDI et peuvent à l'inverse être interrompus dès que l'administration considère que le chantier sur lequel ils sont recrutés est terminé. D'autre part, dans un contexte similaire en 2016 avec les déménagements à Richelieu, la direction avait fait un choix diamétralement opposé avec le recrutement de magasiniers titulaires afin de renforcer temporairement les équipes des départements. **La CGT réclame à nouveau la mise en place d'un recrutement de magasiniers titulaires.**

► BnF, DES CHIFFRES QUI NE CESSENT D'INQUIÉTER

→ DU SOUS-EFFECTIF TOUJOURS ET ENCORE

Si la mobilisation des personnels a stoppé les suppressions de postes ces dernières années, le constat reste alarmant : 304 postes équivalent temps plein (ETP) ont été détruits entre 2009 et 2019.

	2009	**2019**	2021	
Plafond d'emploi (ETP)	**2484**	**2180**	2180	**- 304 emplois**

→ CERTAINS CŒURS DE MÉTIER DUREMENT ATTAQUÉS

Depuis 2009, la politique de la direction repose sur la réduction du nombre d'agents assurant des missions régaliennes de l'établissement. On observe aujourd'hui les conséquences de cette politique désastreuse avec la réorganisation du service public à Tolbiac : **faute de magasiniers pour effectuer le service public et le travail interne sur les collections, la direction restreint l'accès aux collections le matin** pour les lecteurs et embauche des emplois précaires.

Tous types de personnel	- 12%
Conservateur	- 17%
Bibliothécaire	- 15%
Magasinier	- 24%
Technicien d'Art	- 16%

→ LE NOMBRE DE TITULAIRES EN BAISSE, LA PRÉCARITÉ EN HAUSSE

La structure de l'emploi est en pleine mutation. Le nombre de titulaires est en baisse constante, à l'inverse le nombre de contractuels à temps plein augmente rapidement. Sans surprise, **le chiffre des recrutements en CDD explose, +32% en trois ans**. Cette tendance est le résultat de l'application de la loi de *Transformation de la fonction publique* qui permet le recours élargi aux agents contractuels et à des contrats courts et précaires.

En ETP	2019	2020	2021	%
Titulaires	1454,1	1426,6	1391,6	**- 4,3%**
Contractuels temps complet	592,5	625,4	630,7	**+ 6,4%**

→ LE NOMBRE D'HEURES ÉCRÊTÉES CONTINUE D'AUGMENTER

Il s'agit d'heures faites au-delà du temps de travail réglementaire et non récupérées par les agents. On est passé de 65823 heures en 2013 à 91205 heures en 2021, soit l'équivalent de 50 postes à temps plein ! **Sans ce travail consenti par les agents, la BnF ne pourrait pas fonctionner pleinement… Ces heures écrêtées sont la conséquence logique des suppressions de postes et de l'augmentation de la charge de travail.**

	Catégories A	Catégories B	Catégories C	**= 91205 heures, soit le travail de 50 agents à temps plein pendant un an !**
Heures écrêtées/an	55949 h.	18181 h.	17075 h.	

► LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA BnF DANS L'IMPASSE

Le Conseil scientifique se réunit environ deux fois par an et s'intéresse aux missions de l'établissement d'un point de vue scientifique. Il peut émettre des avis, faire des propositions et ouvrir des débats.

Une instance fantôme

La CGT alerte depuis plusieurs années sur les dysfonctionnements du Conseil scientifique : interpellation du Ministère de la culture, courrier à la Présidente, rencontre avec la Direction générale, etc. La direction reste dans le déni de toutes difficultés et s'offusque de la moindre critique. En réalité, elle se satisfait d'une instance fantôme sans prise directe avec la politique scientifique et de recherche de l'établissement.

Les échanges du conseil, car il n'y a aucun débat nourri et contradictoire, se limitent à des généralités et ne donnent lieu la plupart du temps à aucun avis. De fait, le conseil ne pèse aucunement sur les choix scientifiques à privilégier pour l'établissement. Au cours de ces séances, on se contente d'informer ses membres sur des questions d'actualité de la recherche ou de la politique scientifique.

En juin dernier, après 6 ans sans le moindre avis, la direction a enfin consulté le Conseil sur la réduction de la communication directe des documents en Rez-de-Jardin. Sans surprise, le Conseil a émis un avis téléguidé et positif en utilisant points par points l'argumentaire de la direction.

Enfin, révélateur des dysfonctionnements, l'information des personnels sur cette instance est inexistante : les séances et les ordres du jour ne sont pas annoncés sur Biblionautes comme pour les autres instances (CT, CHSCT, etc.) et les comptes rendus ne sont pas diffusés. Une fois encore, la direction ne partage pas avec les personnels et encore moins ne les associe à la politique scientifique et de recherche de l'établissement.

Une instance d'Ancien régime

Outre ces difficultés de fonctionnement, la question de la représentativité des personnels au Conseil scientifique est hautement critiquable. Seules certaines catégories de personnels peuvent siéger : fonctionnaires et contractuels de catégorie A et B avec des fonctions scientifique et technique. **Ce mode électoral « censitaire » d'Ancien régime qui exclut 53% des personnels doit cesser, il n'est plus acceptable**. Depuis de longues années, la CGT réclame la modification du corps électoral et considère que l'ensemble des agents doit pouvoir se faire entendre sur la politique scientifique de l'établissement qui a une incidence sur leur vie professionnelle. **Nous voulons le suffrage universel !**

Face au blocage de la direction et son refus de toutes améliorations, la CGT BnF n'a pas présenté de candidats à l'élection du Conseil scientifique. Nous refusons de siéger dans une instance excluant une partie des personnels et vidée de ses prérogatives.

➔Pour le Conseil scientifique, la CGT continue de demander un élargissement de sa base électorale et une amélioration de son fonctionnement afin qu'il retrouve son rôle dans l'accompagnement de la politique scientifique de la bibliothèque.

MAI-JUIN 2022, 2 MOIS DE LUTTE EXCEPTIONNELLE

Pendant plusieurs mois les personnels, les lectrices et lecteurs de la BnF et l'intersyndicale CGT, FSU et SUD se sont mobilisés pour défendre les missions et les effectifs de la bibliothèque.

LES RAISONS DE LA GREVE

⇨ la fin de la communication directe des documents conservés en magasins le matin,
⇨ la baisse de effectifs sur le site François Mitterrand (-40 postes) alors que 304 postes ont déjà été supprimés à la BnF,
⇨ le retour de la précarité avec la fin des CDI pour les contractuels à temps incomplet, « les vacataires »,
⇨ la non revalorisation des primes à l'ancienneté des titulaires (perte de 500 à 1500 euros par an), l'absence de primes de fin d'année pour une partie des contractuels,
⇨ les conditions de réouverture de Richelieu…

LES TEMPS FORTS

⇨ Une pétition papier est signée par plus de 700 collègues
⇨ Le 10 mai la grève commence et sera reconduite pendant de nombreuses semaines
⇨ une pétition de l'association des usagers de la BnF récolte plus de 16.000 signatures
⇨ Le 1er juin, Jean-Luc Mélenchon, candidat à la présidentielle vient soutenir la mobilisation
⇨ Le 15 juin une conférence de presse réunit grévistes et personnalités dont 2 prix Goncourt
⇨ Le 20 juin une tribune pour la défense des missions et des effectifs de la BnF signée par plus de 450 personnalités est publiée dans *le Monde*
⇨ Le 30 juin plusieurs centaines de grévistes et de lecteurs se réunissent dans le hall Est pour faire pression sur le conseil d'administration se tenant au même moment

> Un rassemblement des personnels et des lecteurs hall Est

> Une assemblée générale des personnels hall Ouest

> Une conférence de presse

> Un candidat à la présidentielle vient soutenir la mobilisation

CINÉMA *Elvis* ou comment l'Amérique tua le King P. 10

l'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

MERCREDI 22 JUIN 2022 | N° 12465 | 2,50 € | www.humanite.fr

EMMANUEL MACRON, LA VALSE-HÉSITATION

Pris de court par son échec aux législatives, le chef de l'État, muet depuis dimanche, tâtonne quant à la stratégie d'alliance à mener. L'impasse politique n'est pas loin. P. 8

À la BnF, une grève pour l'accès aux savoirs

Les personnels de la Bibliothèque nationale de France enchaînent les débrayages depuis deux mois. La réorganisation et le sous-effectif mettent en péril l'accès au public. P. 2

► AMELIORATIONS DES CONDITION DE TRAVAIL EN VUE

Des stations TAD revues

Suite aux négociations sur l'amélioration des conditions de travail, résultat des mobilisations des personnels de ces dernières années, l'ergonomie des stations TAD servant à recevoir et envoyer des documents via le système automatisé de transport des collections va être revue. L'étude effectuée concernant les contraintes posturales à partir d'un outil d'évaluation des conditions de travail (grille RULA) a en effet conclu à **un niveau de risque de 6 sur une échelle de 7**. Le processus d'amélioration sera néanmoins long avec la livraison d'un prototype en septembre 2023 puis la modification des stations en activité à partir de 2024.

Des espaces de repos créés

Depuis 2022, **4 espaces de repos au niveau A1 avec des accès dans les rues jardin** ont été livrés avec du mobilier dédié, ceci afin de pouvoir faire des pauses à la lumière du jour ou bien en extérieur en particulier pour les collègues qui travaillent dans le socle. **Il aura fallu attendre 6 ans pour que ces points inscrits dans un protocole de fin de grève signé avec l'administration soient réellement effectifs**. C'est long, beaucoup trop long.

► PEUT-ON SUPPRIMER VOTRE JOURNÉE DE TÉLÉTRAVAIL ?

Suite aux interpellations de la CGT dénonçant les abus de suspension du télétravail, une note de la DdRH a été diffusée aux services au mois de septembre dernier. Cette note cadre les interruptions et suspensions de télétravail.

Pour rappel, pendant les périodes de grève de mai et juin et cet été pour les congés estivaux, des jours de télétravail ont été supprimés dans certains départements et services en invoquant la nécessité de service. En pratique, il était demandé aux agents de revenir sur site pour combler le manque d'effectif en service public, le plus souvent de façon informelle.

La note de la DdRH précise les conditions réglementaires et les règles de gestion BnF.

L'interruption du télétravail

L'agent ou l'administration peuvent être à l'initiative de la demande mais, comme l'a toujours affirmé la CGT, un délai de prévenance doit être respecté, en l'occurrence 2 mois. Quand l'administration est à l'origine de la demande d'interruption, celle-ci doit être écrite et motivée par des nécessités de service et précédée d'un entretien.

La suspension de télétravail

L'administration peut demander le retour ponctuel en présentiel pour nécessité de service en respectant un délai de prévenance (non fixé réglementairement) et en le notifiant à l'agent par écrit. Cette suspension doit être motivée.

Pour la CGT, la note produite par la DdRH si elle cadre la question des délais de prévenance reste silencieuse sur la motivation de l'administration et surtout reste très floue sur la notion d'intérêt du service.

Une récente jurisprudence du Conseil d'Etat, confirme la justification de l'intérêt du service dans le cadre du télétravail mais cet intérêt doit être apprécié strictement, **c'est-à-dire qu'il doit y avoir une menace sur la continuité du service public**. Ce n'est pas une mesure de confort et l'administration doit démontrer que la continuité de service est menacée, et en quoi l'absence de l'agent nuit à la continuité du service.

Par conséquent, la suspension de télétravail à l'initiative de l'administration doit rester exceptionnelle sous réserve d'un délai de prévenance et elle doit être motivée.

➔ La CGT continuera à intervenir afin que l'administration respecte la réglementation et cesse les abus. Elle invite les personnels à être vigilants et à faire remonter les difficultés.

DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022 > VOTE ÉLECTRONIQUE > VOTEZ CGT !